

A VOS TRAVAUX
Société à responsabilité limitée
Capital : 1 Euro
Siège social : 8, rue du Chardonnay
66380 PIA

**PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 4 JUILLET 2024**

L'an deux mille-vingt-quatre,
Le 7 JUILLET,
A Pia (66380),

Madame Laetitia TREVINO

Née le 13/09/1984 à PRADES (66)
Demeurant à 8, rue du Chardonnay à PIA(66380)
De nationalité française,

ET

Monsieur Jean-Marc DELGADO

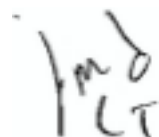
Né le 15/02/1979 à PERPIGNAN (66)
Demeurant à 8, rue du Chardonnay à PIA(66380)
De nationalité française,

Associés de la société et représentant en tant que telle la totalité des parts sociales émises par la société.

Se sont réunis à l'issue de la signature des statuts de la société «**A VOS TRAVAUX**»

A PRIS LES DECISIONS CI-APRES RELATIVES A :

- Nomination des Gérants de la Société
- Rémunération du Gérant
- Pouvoir pour formalités.



En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

PREMIERE DECISION

Les associés décident de nommer en qualité de Gérant de la société pour une durée indéterminée à compter de ce jour :

Monsieur Jean-Marc DELGADO
Demeurant à 8, rue du Chardonnay à PIA(66380)
De nationalité Française.

Et

Madame Laetitia DELAGADO Née TREVINO
Demeurant à 8, rue du Chardonnay à PIA(66380)
De nationalité française,

Elles sont investies des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de l'entreprise dans les limites de l'objet social.

Le Gérant est tenu de consacrer tout le temps nécessaire aux affaires sociales.

Monsieur Jean-Marc DELGADO et Madame Laetitia DELGADO née TREVINO déclarent accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur.

DEUXIEME DECISION

Les associés décident que la rémunération des Gérants au titre de leurs fonctions sera déterminée ultérieurement, mais qu'il aura droit dès à présent au remboursement de l'ensemble de ses frais de déplacement et de représentation sur justificatifs.

TROISIEME DECISION

L'associé donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent Procès-Verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Handwritten signature/initials
JMD
LT

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent Procès-Verbal qui a été signé par les associés et consigné sur le registre des assemblées générales.

Madame Laetitia TREVINO

(précédée de la mention : « Bon pour acceptation des fonctions de gérante »)

Bon pour acceptation des fonctions



Monsieur Jean-Marc DELGADO

(précédée de la mention : « Bon pour acceptation en qualité de gérant »)

Bon pour acceptation en qualité de gérant

